

DOCUMENT D'ENTREE EN RELATION

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

L'ENTREPRISE

Nom ou dénomination sociale : NFI Invest & Gestion Privée

Siège social : 171A rue des Lilas, 67230 Kogenheim.

SIREN : 882019557

NAF/APE : 6619B



Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Nathalie Fischer pour l'entrée effective en relation.

Elles sont conservées pendant toute la durée de la relation d'affaire et 5 ans au-delà de celle-ci et sont destinées au client et à son conseiller.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition, d'effacement, de limitation du traitement, de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant : Nathalie Fischer, nfischer@nfi-igp.fr

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

Votre conseiller (ou intermédiaire) est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation **2000 30 40** (Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>) au titre des activités réglementées suivantes :

CIF (Conseiller en Investissements Financiers) susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF N° **E009425** enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (**ANACOFI-CIF**), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org;

Cette activité est contrôlable par l'AMF.

IAS (Intermédiaire en Assurance) Intermédiaire en assurance adhérent à l'anacofi, association professionnelle agréée par l'ACPR (<https://acpr.banque-france.fr>) exerçant un conseil de niveau 1 et inscrit en qualité de Courtier en assurances (catégorie b) non soumis à une obligation contractuelle d'exclusivité avec une ou plusieurs entreprises d'assurance et autorisé actuellement à présenter les contrats des entreprises présentées ci-après.

IOBSP (Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiements) : catégorie d'intermédiaire

➤ Courtier

Service de conseil sur des contrats de crédits immobiliers :

Uniquement par honoraires établis en amont par devis.

L'(ou les) activité(s) d'IAS ou (et) d'IOBSP est (sont) contrôlable(s) par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresses courrier : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et internet : <https://acpr.banque-france.fr/>

Adhésion à l'association professionnelle agréée par l'ACPR : ANACOFI-COURTAGE

Il est par ailleurs :

Agent immobilier : « Transactions sur immeubles et fonds de commerce sans détention de fonds » N° CPI 6701 2020 000 045 103 délivrée par la CCI Alsace Eurométropole. L'activité est contrôlable par la DGCCRF.

Votre conseiller ou intermédiaire (selon qu'il soit membre de l'ANACOFI et/ou de l'ANACOFI-CIF) dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : de **Zurich Insurance PLC**

Numéros de polices : N°7400026945

Pour des montants de :	CIF	IAS	IOBSP	IMMO
Responsabilité Professionnelle : Civile	2.000.000€	2.000.000€	115.000€	1.000.000€
Garantie financière :	NA	110.000€	Le cas échéant	110.000€

Votre conseiller (ou intermédiaire) s'est engagé à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr ou <https://www.anacofi-cif.fr/>.

Notre cabinet prend en compte dans son processus de sélection des instruments financiers qui vont vous être proposés, les facteurs de durabilité tels que des questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

LISTE DES PRINCIPAUX PARTENAIRES

Notre positionnement en architecture ouverte nous permet d'avoir accès à un éventail large de solutions et produits.

Dans le cas où nous serions amenés à vous présenter des solutions d'investissement, voici la liste de nos principaux partenaires, établissements promoteurs de produits, avec lesquels nous travaillons :

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
-----	--------	---------------	----------------------

Paref, Sofidy, Urban Premium, Atland Voisin, etc (préciser si lien capitalistique avec Société)	Sociétés de gestion immobilière	Convention de partenariat	Commissions
Assurance Epargne Pension, Cardif Lux Vie, Generali, La Mondiale Europartner, La Mondiale Partenaire, Spirica, Sogelife, CNP Assurances, Natixis Life	Assureurs	Convention de courtage	Commissions
30e de sociétés de gestion françaises et internationales	Sociétés de gestion	Conv. de partenariat	Commissions
Eurazeo, Keys AM, Inter Invest, Edmond de Rothschild AM (EDRAM), Extendam,	Sociétés de gestion en non coté	Conv. de partenariat	Commissions
LEEMO filiale du groupe Primonial	Plateforme de référencement immobilière	Conv. de partenariat	Commissions
DS Investment Solutions filiale du groupe Primonial,	société spécialisée dans la recherche de solutions structurées	Conv. de partenariat	Commissions

Votre Conseiller a par ailleurs sélectionné certains fournisseurs qui promeuvent l'Investissement Socialement Responsable (ISR) ou la Taxonomie

La liste exhaustive de l'ensemble des partenaires est disponible sur simple demande auprès de NFI Invest & gestion privée

MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL EN CIF

Mention des différents tarifs et honoraires pratiqués : Montant 333,33eHT 400eTTC pour 2 heures forfaitaires et sur devis préalablement établi selon le degré d'expertise.

Dans le cas d'un conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions.

Dans ce cadre le conseiller évalue un éventail plus large d'instruments financiers et conseille de façon personnalisée.

MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL EN IAS

Commissions : selon les conventions établies et indiquées dans le rapport de préconisation.

MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL EN IOBSP

Sur honoraires et devis au préalable.

MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL EN IMMOBILIER

Commissions perçues : maximum 5%.

MODE DE COMMUNICATION

Dans le cadre de notre mission et sous réserve de votre accord préalable, les modes de communication pourront être les suivants : courrier, mail, entretien physique, téléphonique ou par visioconférence.

Dans le cadre de l'exercice de notre activité, nous vous précisons que nous ne pouvons encaisser aucun fonds, effet ou valeur. Nos consultants en gestion de patrimoine s'engagent à agir de manière loyale et honnête ; à adopter une démarche professionnelle afin de toujours agir dans votre intérêt. À ce titre, ils s'engagent à respecter le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, incluant le secret professionnel et la protection de vos données personnelles, disponible au siège de l'association ou sur <https://www.anacofi.asso.fr/>.

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325-23 du RGAMF et recommandation ACPR du 9 mai 2022)

MODALITES DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Pour toute réclamation votre conseiller peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : Service Réclamations NFI Invest & gestion privée 171 A rue des Lilas 67230

Par tel : 06 62 05 09 54 ou par mail : nfischer@nfi-igp.fr

Traitement des réclamations :

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de l'envoi de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximum entre la date d'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client.

Saisir un médiateur :

I - Médiateur compétent litiges avec une entreprise : Médiateur de l'Anacofi 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris	Pour les activités d'assurance La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 PARIS CEDEX 09 Site internet : https://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+médiateur
II - Médiateurs compétents litiges avec un consommateur : Pour les activités de CIF Mme Marielle Cohen-Branche Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers 17, place de la Bourse	Pour les activités d'IOBSP et Immobilières Médiation de la consommation - ANM Conso 2 rue de Colmar 94300 VINCENNES https://www.anm-conso.com/page-saisine.php

75082 Paris cedex 02 Site internet : https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation	
--	--

VOS DONNEES PERSONNELLES

Vos données personnelles sont recueillies dans le présent « Document d'entrée en relation » par NFI Invest & gestion privée, en sa qualité de responsable de traitement. Cela signifie que NFI Invest & gestion privée détermine les raisons et les modalités de la collecte et l'utilisation de vos données personnelles.

Les données personnelles sont collectées et traitées pour les finalités suivantes : connaître la situation du prospect ou client ainsi que son patrimoine. Ces données personnelles permettront également à NFI Invest & gestion privée de réaliser votre étude patrimoniale et de formuler des préconisations. Si vous y avez consenti en cochant les cases sur le document, NFI Invest & gestion privée traitera également vos données personnelles à des fins de prospection commerciale ultérieure. NFI Invest & gestion privée se réserve la possibilité de traiter ces données à des fins ultérieures compatibles avec les finalités initiales telles que le conseil en allocation d'actifs.

Conformément aux principes de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés modifié par le décret n°2019-536 ainsi qu'au règlement général à la protection des données entrée en vigueur le 25 mai 2018 nous vous rappelons que la présente collecte d'information ainsi que leur exploitation sont effectuées dans votre intérêt et ont pour finalité de permettre à NFI Invest & gestion privée de disposer de la connaissance nécessaire à son activité de conseil ou de distributeur et d'établir un profil de risque dans le but de fournir un conseil adapté à votre problématique.

La qualité de son travail dépendra étroitement de la véracité, de l'exactitude et de l'exhaustivité de vos réponses à ce questionnaire.

Si vous ne communiquez pas les informations requises, NFI Invest & gestion privée ne pourra pas poursuivre sa mission et devra s'abstenir de vous recommander les opérations, instruments et services relevant de son activité CIF. Il ne pourra vous fournir qu'une prestation d'information ou de recherche, une mission relevant d'un autre métier réglementé ou de la sphère non financière.

NFI Invest & gestion privée n'utilise et collecte vos données personnelles que si au moins l'une des conditions suivantes est remplie : votre consentement a été recueilli, l'existence de l'intérêt légitime de NFI Invest & gestion privée justifie l'utilisation de vos données personnelles, l'exécution d'un contrat ou la

phase précontractuelle qui vous lie à NFI Invest & gestion privée nécessite l'utilisation de vos données personnelles, et enfin le respect par NFI Invest & gestion privée de ses obligations légales ou réglementaires notamment la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Ces données personnelles ont un caractère obligatoire et sont nécessaires au traitement de votre dossier. A défaut, la demande ne pourra être ni enregistrée ni traitée.

Ces données personnelles sont accessibles aux seuls employés habilités de NFI Invest & gestion privée et ne feront l'objet de communication à des tiers appartenant à NFI Invest & gestion privée ou à des tiers externes au groupe NFI Invest & gestion privée que pour la seule réalisation des finalités ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires de NFI Invest & gestion privée. Avec votre consentement, vos données personnelles peuvent être également transmises aux entités du groupe NFI Invest & gestion privée à des fins de marketing et prospection. S'agissant des sous-traitants de NFI Invest & gestion privée les données personnelles ne seront transmises qu'à ceux qui présentent des garanties suffisantes en matière de sécurité et confidentialité, conformément aux exigences de la législation applicable en matière de données personnelles notamment le Règlement (UE) 2016/679 dit « RGPD » et la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les données collectées et traitées pour la connaissance du client sont conservées uniquement soit pour la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles sont collectées, soit pour assurer le respect des obligations légales ou réglementaires de NFI Invest & gestion privée. Dans ce cas les données personnelles seront archivées dans les conditions prévues par le(s) texte(s) en vigueur.

Conformément à la législation applicable, vous disposez du droit d'accéder à vos données personnelles, des droits de rectification et d'effacement de vos données personnelles, des droits à la limitation et d'opposition au traitement de vos données personnelles, du droit à la portabilité de vos données personnelles et du droit de ne pas faire l'objet d'un traitement automatisé.

Vous disposez du droit de donner puis de retirer votre consentement à tout moment pour les traitements de données personnelles fondés sur celui-ci. Vous pouvez également définir des directives générales ou particulières relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données personnelles après votre décès.

Pour toute question relative à vos données personnelles et pour exercer les droits précités vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des Données de NFI Invest & gestion privée par mail à nfischer@nfi-igp.fr ou à l'adresse postale suivante : Délégué à la Protection des Données – NFI Invest & gestion privée

171A rue des Lilas, 67230 Kogenheim.

Pour plus d'information sur le traitement de vos données personnelles par NFI Invest & gestion privée vous pouvez consulter le site : RGPD

Enfin vous disposez du droit d'introduire une réclamation relative à vos données personnelles auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

VOTRE CONSENTEMENT

- Je souhaite que NFI Invest & gestion privée utilise mes données personnelles à des fins de prospection commerciale et de marketing

SIGNATURE

La signature du Document d'Entrée en Relation répond à la réglementation en vigueur sur l'information préalable mais ne constitue pas pour le client un engagement de souscription. Nous vous remercions de prendre connaissance et de conserver un exemplaire de ce Document signé par nos soins et de nous en remettre un exemplaire contresigné par vous-même.

Partie réservée Conseiller

Nathalie FISCHER

Signature

Partie réservée Client(s) : Prénom(s) et Nom(s)

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé,
bon pour accord » :

Fait à :

Date :

Signature(s) :